Lycée Jean Puy - Rue Jean Puy – BP 20505 – 42328 ROANNE CEDEX
☎ : 04.77.71.24.60 Fax : 04.77.71.55.55
Mail : 0420031f@ac-lyon.frSite internet du Lycée : http://jean-puy.elycee.rhonealpes.fr/

ENTREE EN CLASSE DE SECONDE

INSCRIPTION SECONDE

INFO SUR LA CONSTITUTION DES CLASSES :

Si vous souhaitez que votre enfant soit affecté dans la même classe que l'un ou l'une de ses camarades (pour des raisons pratiques de transport par exemple), merci d'envoyer votre demande par mail ce.0420031f@ac-lyon.fr avant **le mercredi 6 juillet 2022**. Nous essaierons d'en tenir compte dans la mesure du possible. ATTENTION : Cette demande doit impérativement être établie par les responsables légaux de tous les élèves concernés.
Les changements de classe ne pourront plus intervenir après la rentrée.

RENTREE SEPTEMBRE 2022

☞ Elèves de **SECONDE** : **LE JEUDI 1er SEPTEMBRE 2022 de 9h00 à 12h00**
Les parents sont conviés à une réunion pour la présentation des équipes pédagogiques :
Lundi 5 septembre 2022 : Classes 2GT1 – 2GT2 – 2GT3 – 2GT4 – 2GT5 à 18h15
Mardi 6 septembre 2022 : Classes 2GT6 – 2GT7 – 2GT8 – 2GT9 à 18h15

L'emploi du temps s'appliquera à compter du vendredi 2 septembre pour toutes les classes.

DISTRIBUTION DES LIVRES SCOLAIRES :

- La Région a confié à L'Association "Livres aux Lycées" (gérée par une équipe de bénévoles), la distribution des manuels scolaires et leur restitution par les élèves en fin d'année. La Région fournit gratuitement les manuels scolaires. Pour cela, chaque élève devra être en possession de son PASS'REGION ou du justificatif de la demande de PASS.
  Vous devez le commander en vous connectant sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
  https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm

  La distribution des manuels scolaires aura lieu le jeudi 1er septembre et le vendredi 2 septembre 2022, selon un planning diffusé sur le site internet du lycée.

FONCTIONNEMENT DU LYCEE

OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT :

L'établissement est ouvert :
☞ LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI de 7h45 à 18h15
☞ MERCREDI de 7h45 à 13h00.

Les cours se déroulent entre **7h55** et 17h55. (7h55 à 12h00 le mercredi)

DEMI-PENSION : La demi-pension sera ouverte dès le jeudi 1er septembre pour les élèves de seconde et à partir du vendredi 2 septembre pour tous les élèves.

3 forfaits au choix :

- 5 repas par semaine : 208.00€ pour le 1er trimestre sept-déc 2022 (560.00€ pour l'année complète 2022)
- 4 repas par semaine : 179.14€ pour le 1er trimestre sept-déc 2022 (483.34€ pour l'année complète 2022)
- 3 repas par semaine : 153.20€ pour le 1er trimestre sept-déc 2022 (417.47€ pour l'année complète 2022)

Carte chargeable si 1 ou 2 repas par semaine : 4.42€ par repas

Un imprimé, pour le choix des jours et de la formule sera remis à la famille à la rentrée et devra être retourné au **service intendance** dans les plus brefs délais.
Vos choix restent modifiables jusqu'à la mise en place de l'emploi du temps définitif.

INTERNAT :

Prévoir autour de 1 500€ / année scolaire.
Les familles seront prévenues des modalités d'accueil par courrier individuel avant le mardi 12 juillet 2022.

FOURNITURES SCOLAIRES :

Voir imprimé donné avec l'inscription.
A noter que la FCPE propose un **kit fournitures scolaires** (imprimé à compléter et à rendre avec l'inscription).

TRANSPORTS SCOLAIRES :

L'inscription se fait en ligne sur le site : https://www.auvergnerhonealpes.fr/432-loire.htm
Bénéficiez du meilleur tarif en vous inscrivant avant le 20 juillet 2022.

ASSURANCE SCOLAIRE :

L'assurance scolaire est obligatoire pour pouvoir participer aux activités éducatives facultatives proposées par l'établissement (sorties, activités des associations, voyages etc…). En effet, l'élève doit alors être couvert pour les dommages dont il serait l'auteur ou la victime.
Il est de la responsabilité des parents du choix de leur compagnie. L'attestation doit être conservée dans le carnet de correspondance.

ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES :

A ce jour, seule la FCPE est présente au Lycée Jean-Puy. C'est une association de parents d'élèves désireuse de représenter tous les parents auprès de l'administration et des professeurs du Lycée. Une assemblée générale est prévue courant septembre. Vous pourrez y adhérer à la rentrée et vous déclarer candidat pour siéger au conseil de classe de votre enfant, siéger au conseil d'administration etc… (les informations vous seront transmises à la rentrée).

MAISON DES LYCEENS DU LYCEE JEAN PUY

C'est une association qui rassemble les élèves du lycée souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire.
Voir pièce jointe pour adhérer.

MODULE OBJECTIF VETO (préparation aux concours des écoles nationales vétérinaires)

Les informations se feront après la rentrée en lien avec les professeurs de SVT. Les cours se dérouleront au lycée agricole de Chervé le mercredi après-midi.

Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

Une réunion d'informations sera organisée après la rentrée.